

février 2019

- **Compte rendu du conseil municipal du 22/02/2019**

FÉVRIER 28, 2019 - ADMIN

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Noël FAUGERAS, Maire.

Date de convocation : 15 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : MM. Noël FAUGERAS, Léon GRANDE, Mme Lucette CONSTANTIN, MM. Gérard ARTILLON, Hervé JOLY, Mmes Stéphanie MIGINIAC, Dominique ARTILLON,

Par procuration : Mme Bénédicte FAURE (procuration donnée à M. Hervé JOLY)

M. Thomas CHAUMEIL (procuration donnée à M. Léon GRANDE)

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1- Renouvellement conduite AEP Bourg – La Bilou : Décision de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au bureau d'études SOCAMA à Tulle et signer la convention correspondante.

2- Accessibilité foyer rural : Décision de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au bureau d'études CTI19 et de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR – priorité 1) au taux de 40 %.

3- Acquisition de matériels informatiques : Présentation d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (priorité 2), au taux de 40 %, afin de pouvoir renouveler des matériels informatiques anciens et système d'exploitation windows 7 devenus obsolètes afin de répondre aux besoins des nouvelles technologies exigées notamment pour le prélèvement à la source... et permettant sécurité et rapidité d'exploitation de données et des conditions de travail fiables.

4- Modification des statuts de la FDEE 19 : Accord pour adhésion des 13 communes composant la communauté de communes des villages du midi corrézien qui s'est retirée de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, et approbation des nouveaux statuts qui en découlent.

5-Dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2019 : Afin de réaliser des paiements en investissement avant le vote du budget primitif 2019 concernant des dépenses ne

figurant pas dans les restes à réaliser de 2018, autorisation donnée à Mr le Maire d'effectuer des dépenses d'investissements à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget de 2018, soit pour :

Budget PRINCIPAL / commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat :

Chapitres	Crédits ouverts / 2018	25 %
21	4 326,00	1 081,50
23	200 710,00	50 177,50
Total	205 036,00	51 259,00

Budget EAU / commune de Saint-Yrieix :

Chapitres	Crédits ouverts / 2018	25 %
20	34 000,00	8 500,00
21	10 055,00	2 513,75
23	83 000,00	20 750,00
Total	127 055,00	31 763,75

Budget ASSAINISSEMENT / commune de Saint-Yrieix :

Chapitres	Crédits ouverts / 2018	25 %
23	87 989,00	21 997,25
Total	87 989,00	21 997,25

6- Redevance pour occupation du domaine public : Fixation de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de communications électroniques qui s'établit comme suit pour 2019, compte tenu de l'état du linéaire :

	= 1.137,31 €	- 20,945 km / aérien à 54,30 €
€	= 436,70 €	- 10,722 km / souterrain à 40,73
€	= <u>19,00 €</u>	- 0,70 m ² / surface occupée à 27,15
	1.593,01 €	Soit un total de :

7- Annulation de titres : Autorisation d'annuler 2 titres (factures eau et assainissement) émis en 2018 au nom des héritiers Drouet suite à renonciation à succession.

8- Participation financement voyage scolaire : Décision d'accorder une subvention de 100 € au Lycée Pierre Caraminot d'Egletons afin de contribuer financièrement à un projet d'éducation citoyenne organisé du 11 au 14 février 2019 (voyage "Histoire et Mémoire" à Drancy et Auschwitz-Birkenau).

9- Soutien à la résolution du 101ème congrès de l'AMF : Soutien à la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement.